

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	33 (1941)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	Effectifs des membres en 1940 et statistique des salaires 1939/41
<b>Autor:</b>	Rimensberger, E.F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-384300">https://doi.org/10.5169/seals-384300</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*industrialisé* ne pouvant réaliser un degré d'occupation tant soit peu satisfaisant qu'à la condition d'exporter sur une grande échelle, et cela d'autant plus qu'après la guerre la chute des prix des produits importés, en conditionnant un amoindrissement de nos importations, nous obligera à exporter davantage.

*Il faut éviter toute unilatéralité.* Cette maxime, qui est à la base même de notre politique extérieure et intérieure, qui est le reflet de nos traditions de tolérance et d'humanité, doit être également le principe directeur de notre politique économique. C'est de cette «juste mesure» en toutes choses que dépend notre existence.

---

## Effectifs des membres en 1940 et statistique des salaires 1939/41.

Par *E. F. Rimensberger*.

Il suffit de se pencher sur les statistiques de l'Union syndicale suisse relatives aux effectifs des membres, aux mouvements de salaire, à la réglementation de la durée du travail et à l'amélioration des vacances en 1940 pour qu'apparaisse un fait que nous pouvons considérer comme extraordinaire à divers points de vue: pour la première fois, nous n'enregistrons *aucun conflit* de travail. (Rappelons qu'en 1939 l'Union syndicale pouvait annoncer que jamais on n'avait constaté un nombre aussi faible de conflits.) Il va sans dire que ce phénomène ne signifie nullement que la situation des travailleurs a été particulièrement satisfaisante ou qu'ils n'ont eu aucune raison de grève. A elle seule, la forte augmentation de 582 à 890 des mouvements terminés sans conflit (au cours des dix dernières années, ce chiffre n'a été dépassé qu'en 1937 avec 994) suffit à montrer que c'est le contraire qui est vrai. Cet événement rare coïncide avec une année de soucis et de privations croissants. Le fait que nous n'ayons pas enregistré de conflit souligne et confirme que les travailleurs suisses et leurs organisations syndicales sont pénétrés d'un sentiment profond de leur responsabilité; c'est également une réponse nette et précise aux gens qui, aujourd'hui encore, osent parler des «revendications extrêmes» de la classe ouvrière.

A notre avis, ce serait négliger de rendre un juste hommage à la discipline des travailleurs que de ne pas mentionner ce fait en tête des commentaires que nous consacrons ici aux divers tableaux statistiques dressés par l'Union syndicale.

En ce qui concerne *les effectifs* des fédérations affiliées, disons tout d'abord que les *années de guerre* doivent être considérées doublément comme *années de crise*: en effet, aux difficultés économiques vient s'ajouter la mobilisation en permanence d'effectifs syndicaux importants.

Les difficultés économiques se manifestent avant tout par la hausse croissante du coût de la vie ou, si l'on veut, par une *baisse correspondante du salaire réel*. Si l'on prend en considération le dernier trimestre 1939, on peut dire que, jusqu'à la fin de 1940, la hausse des salaires n'a pas dépassé 4,9% en moyenne, alors que celle du coût de la vie s'inscrivait à 16,5%. En revanche, on constate que *le degré d'occupation* a dépassé les espérances. Avant la guerre déjà, l'intensification des armements, aussi bien sur le plan national qu'international, avait eu des conséquences favorables pour notre économie. En 1939, les effectifs du chômage (6,5% de chômeurs complets et 2,9% de chômeurs partiels) avaient atteint le point le plus bas enregistré depuis 1931. Après une courte période de recrudescence au début de la guerre (de 25,275 en septembre 1939 à 29,535 en décembre 1939) le nombre des chômeurs était tombé à 24,477 en décembre 1940 (pour s'inscrire à 6606 seulement en septembre 1941).

De 1930 à 1940, les effectifs des membres de l'Union syndicale suisse ont évolué comme suit:

Fin de l'année	Nombre des fédérations	Total	M e m b r e s	
			Hommes	Femmes
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933
1938	16	225,530	203,343	22,187
1939	17	223,073	202,055	21,018
1940	17	212,602	192,646	19,956

Si l'on tient compte des pertes de salaire dues au renchérissement, nous pouvons considérer comme extraordinaire le faible recul des effectifs (de 2457 membres ou 1% à la fin de 1939 et de 10,471 membres ou 4,7% à la fin de 1940). Mais, pour se faire une idée exacte du mouvement des membres, il faut également prendre en considération les années troublées antérieures à la guerre, étant donné que, depuis le début de la grande crise économique, le monde n'a plus retrouvé sa stabilité politique et économique. Au début de la crise, en 1930, l'Union syndicale organisait 194,041 membres. A la fin de 1933, ce chiffre avait passé à 229,819. A partir de ce moment, la crise s'aggravant, ces effectifs ont reculé progressivement jusqu'à 218,387 en 1936. Il a suffi de la courte période de reprise économique de 1937 et 1938 pour qu'ils remontent d'une manière extraordinairement rapide à 225,530 membres.

Le nombre des membres féminins, qui avait déjà reculé de 1169 en 1939, accuse en 1940 une nouvelle baisse de 1062. Alors qu'en 1939 ce recul constituait la moitié de la perte globale d'effectifs, il n'en totalise que le dixième en 1940. La proportion des

femmes s'inscrit au 9,4 % des effectifs contre 10,9 % en 1931, l'année où ce rapport a été le plus favorable.

Si l'on examine la fluctuation des effectifs par fédération, on constate — comme l'année précédente — que la perte la plus forte (6320 membres sur un recul total de 10,471) est supportée par la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, ce qui n'a rien d'extraordinaire si l'on songe au marasme de l'industrie du bâtiment consécutif à la guerre. Viennent ensuite la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers avec 1855, la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation avec 849, la Fédération du personnel des services publics avec 474, la Fédération des ouvriers du textile (ouvriers de fabrique) avec 407, la Fédération suisse des cheminots avec 195 et l'Association suisse du personnel de la boucherie avec 115. Les pertes d'effectifs enregistrées par les autres fédérations sont inférieures à 100. Les fédérations des typographes, des lithographes, des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ces deux dernières en 1939 déjà) enregistrent une augmentation du nombre des membres.

Si, en 1940, le recul des effectifs a été plus fort qu'en 1939, ce fait ne s'explique pas seulement parce que 1940 est la première année vécue intégralement sous le signe de la guerre (avec l'inévitable aggravation de la situation que cela comporte) mais encore parce qu'en 1939 une nouvelle fédération, celle du personnel de la boucherie, s'est affiliée à l'Union syndicale.

Le tableau ci-dessous indique l'effectif des membres des diverses fédérations:

Fédérations	Effectifs à fin 1940	Augmentation ou diminution comparativement à 1939		Proportion en % des effectifs de l'Union syndi- cale suisse	
		absolue	en %	1939	1940
Ouvriers du bois et du bâtiment .	35,101	— 6,320	— 18,0	18,6	16,5
Ouvriers de l'industrie du vêtement et de l'équipement . . . . .	2,611	— 51	— 1,9	1,2	1,2
Relieurs . . . . .	1,733	— 16	— 1,0	0,8	0,8
Cheminots . . . . .	31,574	— 195	— 0,6	14,3	14,9
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation . . .	22,796	— 849	— 3,7	10,6	10,8
Chapeliers . . . . .	250	— 20	— 8,0	0,1	0,1
Lithographes . . . . .	1,729	+ 9	+ 0,5	0,8	0,8
Ouvriers sur métaux et horlogers .	65,824	— 1,855	— 2,8	30,4	31,0
Personnel de la boucherie . . .	2,215	— 115	— 5,2	1,0	1,0
Personnel des services publics . .	18,505	— 474	— 2,6	8,5	8,7
Fonctionnaires postaux . . .	3,602	— 61	— 1,7	1,6	1,7
Employés des P. T. T. . . .	8,475	— 83	— 1,0	3,8	4,0
Personnel de la broderie . . .	927	— 52	— 5,6	0,4	0,4
Fonctionnaires des télégraphes et téléphones . . . . .	1,793	+ 18	+ 1,0	0,8	0,8
Textile (ouvriers de fabrique) .	6,890	— 407	— 5,9	3,2	3,3
Textile (ouvriers à domicile) . .	1,288	— 38	— 3,0	0,6	0,6
Typographes . . . . .	7,289	+ 38	+ 0,5	3,3	3,4
Total	212,602	— 10,471	— 4,7	100,0	100,0

La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, avec 65,824 membres, est toujours la plus grande des organisations affiliées à l'Union syndicale suisse. Viennent ensuite les fédérations des ouvriers du bois et du bâtiment, des cheminots, des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, du personnel des services publics, des employés des P.T.T., des typographes, du textile (ouvriers de fabrique), des fonctionnaires postaux, des ouvriers du vêtement et de l'équipement, du personnel de la boucherie, des fonctionnaires des télégraphes et des téléphones, des relieurs, des lithographes, des ouvriers du textile à domicile, du personnel de la broderie et des chapeliers.

Les effectifs de l'Union syndicale suisse se répartissent comme suit entre les divers cantons:

Cantons	1936	1937	Effectifs		Modification 1939/40
			1938	1939	
Berne . . . . .	48,493	50,312	50,879	49,766	46,428 — 3,338
Zurich . . . . .	45,438	46,611	47,586	46,978	45,845 — 1,133
Argovie . . . . .	14,879	15,423	15,911	15,758	15,065 — 693
Bâle-Ville . . . . .	13,591	12,967	13,521	13,517	12,847 — 670
Neuchâtel . . . . .	12,523	13,207	13,266	12,995	12,454 — 541
Vaud . . . . .	13,864	13,433	13,363	12,868	11,936 — 932
St-Gall . . . . .	12,293	12,236	12,012	11,764	11,499 — 265
Genève . . . . .	11,130	11,325	11,279	10,932	10,181 — 751
Soleure . . . . .	8,851	9,108	9,280	9,262	9,134 — 128
Tessin . . . . .	6,101	6,548	7,537	7,764	7,280 — 484
Thurgovie . . . . .	5,424	5,351	5,327	5,310	4,903 — 407
Lucerne . . . . .	5,275	5,244	5,262	5,262	4,994 — 268
Grisons . . . . .	3,809	4,068	3,768	3,766	3,696 — 70
Schaffhouse . . . . .	2,077	2,476	2,720	3,035	3,028 — 7
Appenzell Rh. E. .	2,772	2,633	2,607	2,585	2,464 — 121
Valais . . . . .	2,821	2,550	2,397	2,262	2,128 — 134
Fribourg . . . . .	1,841	1,755	1,822	1,626	1,554 — 72
Bâle-Campagne . .	1,184	1,138	1,157	1,161	1,120 — 41
Zoug . . . . .	966	991	977	1,070	933 — 137
Schwyz . . . . .	987	946	1,065	1,061	745 — 316
Glaris . . . . .	518	491	689	756	736 — 20
Uri . . . . .	635	623	545	504	582 + 78
Appenzell Rh. I. .	229	214	227	244	214 — 30
Unterwald . . . . .	58	56	57	65	62 — 3

Alors qu'au cours de la période 1938/39 nous enregistrons une augmentation des effectifs dans les cantons du Tessin, de Schaffhouse, de Bâle-Campagne, de Zoug, de Glaris, d'Appenzell Rh. E. et d'Unterwald, elle se limite, en 1940, au seul canton d'Uri (où le gain s'inscrit à 78 en 1940 en regard d'une perte de 41 pour 1938/39). Ce sont les cantons de Berne et Zurich qui accusent les diminutions les plus élevées. Le mouvement de recul des effectifs s'est particulièrement aggravée dans les cantons de Bâle-Campagne (de 4 en 1938/39 à 670 en 1940), de Thurgovie (de 17 à 407), de

Lucerne (de 0 à 268), de Schwyz (de 4 à 316). Alors que le canton du Tessin avait gagné 227 membres en 1938/39, il en a perdu 484 pour la période 1939/40. Schaffhouse, qui avait gagné 315 membres en 1938/39 n'en a perdu que 7 en 1940; pour le canton de Zoug, ces chiffres sont respectivement de 93 et de 137.

Si l'on se penche sur les effectifs des fédérations dans les divers cantons, on constate que les membres des organisations syndicales se recrutent dans tous les cantons. Dans un canton seulement, la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment n'a pas de section (Unterwald); il en est de même pour la Fédération des cheminots (Appenzell Rh. I.); la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation n'a pas de section dans deux cantons (Appenzell Rh. I. et Unterwald). La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, la plus forte des organisations affiliées, n'a pas de section dans trois cantons (Appenzell Rh. I., Unterwald et Schwyz). L'Association du personnel de la boucherie n'a pas de section dans quatre cantons, les employés des P.T.T. dans cinq, les typographes dans six, le personnel des services publics et les fonctionnaires postaux dans sept, les fonctionnaires des télégraphes et des téléphones, de même que les relieurs dans huit, les ouvriers du textile (ouvriers de fabrique) dans neuf, les ouvriers du vêtement et de l'équipement dans dix, les lithographes dans quatorze, les chapeliers dans dix-neuf, les ouvriers du textile à domicile dans vingt-et-un, le personnel de la broderie dans vingt-deux cantons. Bien que relativement petites, certaines fédérations sont cependant représentées dans un grand nombre de cantons; c'est le cas notamment pour le personnel de la boucherie, dont les 2215 membres sont répartis entre 20 cantons, les relieurs (1733 membres et 16 cantons), les fonctionnaires des téléphones et des télégraphes (1793 membres et 16 cantons), les fonctionnaires des postes (3602 membres et 17 cantons), les employés des P.T.T. (8475 membres et 19 cantons), les typographes (7289 membres et 18 cantons), les ouvriers du textile en fabrique (6890 membres et 15 cantons), les ouvriers du vêtement (2611 membres et 14 cantons). Parmi ses 212,602 membres, l'Union syndicale suisse compte 2774 membres isolés résidant, pour la plupart, dans les cantons où les fédérations n'ont pas de sections. 1657 sont organisés dans la Fédération des cheminots, 484 dans l'Association du personnel de la boucherie, 361 dans l'Association des fonctionnaires des téléphones et télégraphes, 190 dans la Fédération du personnel des services publics, 33 dans la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, 35 dans la Fédération des ouvriers du vêtement et de l'équipement, 10 dans la F.O.B.B., 7 dans la F.O.M.H. et le même nombre dans la Fédération des ouvriers du textile (ouvriers de fabrique).

Le tableau ci-dessous montre la fluctuation des effectifs dans les localités où l'on compte plus de mille syndiqués (il faut tenir

compte du fait que, souvent, les groupes plus ou moins importants des entreprises situées à l'extérieur sont rattachés à ces sections) :

C o m m u n e s	1936	N o m b r e d e s m e m b r e s			1940	M o d i f i c a t i o n 1939/40
		1937	1938	1939		
Zurich . . . . .	30,315	30,401	30,632	30,301	29,679	— 622
Berne . . . . .	19,291	19,262	19,313	19,067	17,596	— 1,471
Bâle . . . . .	13,591	12,967	13,521	13,517	12,847	— 670
Genève . . . . .	10,938	11,136	11,078	10,740	10,015	— 725
Bienne . . . . .	8,855	9,560	9,594	9,498	8,859	— 639
Winterthour . . .	7,096	7,697	7,950	7,680	7,567	— 113
Lausanne . . . . .	7,323	7,767	7,812	7,557	7,078	— 479
La Chaux-de-Fonds	6,251	6,644	6,701	6,584	6,423	— 161
St-Gall . . . . .	5,676	5,570	5,431	5,376	5,191	— 185
Lucerne . . . . .	5,062	5,038	5,063	5,050	4,764	— 286
Aarau . . . . .	3,416	3,526	3,813	3,926	4,060	+ 134
Olten . . . . .	3,310	3,287	3,296	3,322	3,363	+ 26
Le Locle . . . . .	2,756	2,958	2,979	2,890	2,696	— 194
Schaffhouse . . . .	1,910	2,297	2,548	2,889	2,878	— 11
Thoune . . . . .	2,463	2,652	2,618	2,861	2,774	— 87
Neuchâtel . . . . .	2,309	2,741	2,717	2,674	2,520	— 154
Lugano . . . . .	1,583	2,002	2,343	2,669	2,448	— 221
Baden . . . . .	2,266	2,474	2,562	2,622	2,557	— 65
Soleure . . . . .	2,291	2,434	2,603	2,615	2,563	— 52
Coire . . . . .	2,473	2,683	2,336	2,315	2,209	— 106
Arbon . . . . .	1,775	1,826	1,877	1,941	1,889	— 52
St-Imier . . . . .	1,843	2,011	1,999	1,861	1,709	- - 152
Granges . . . . .	1,697	1,816	1,824	1,774	1,703	— 71
Langenthal . . . .	1,583	1,672	1,704	1,736	1,568	— 168
Rorschach . . . .	1,417	1,385	1,379	1,325	1,294	— 31
Zofingue . . . . .	1,200	1,248	1,316	1,304	1,270	— 34
Berthoud . . . . .	1,081	1,166	1,199	1,211	1,144	— 67
Interlaken . . . .	1,380	1,337	1,280	1,203	1,099	— 104
Hérisau . . . . .	1,257	1,176	1,181	1,196	1,137	— 59
Yverdon . . . . .	1,116	986	1,197	1,143	1,146	+ 3
Uzwil . . . . .	1,016	1,185	1,107	1,115	1,109	— 6
Fribourg . . . . .	1,326	1,228	1,285	1,100	1,058	— 52
Montreux . . . . .	798	767	1,001	1,031	1,030	— 1
Bellinzone . . . .	1,217	1,175	1,014	1,001	1,024	+ 23
Wädenswil . . . .	902	920	961	963	1,036	+ 73

En 1938/39, nous avons enregistré une augmentation des effectifs dans les communes suivantes: Aarau, Olten, Schaffhouse, Thoune, Lugano, Baden, Soleure, Arbon, Langenthal, Berthoud, Hérisau, Uzwil, Zoug et Montreux. Pour 1939/40, cette constatation se limite aux localités de: Aarau, Olten, Yverdon, Bellinzone et Wädenswil. La classification des communes selon l'importance des effectifs n'a pas enregistré de modifications sensibles.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les mouvements revendicatifs déclenchés et le nombre des salariés intéressés:

Année	Total des mouvements			Grèves et lock-outs			Nombre des jours de conflit en moyenne
	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Nombre des syndiqués	Nombre des conflits	Nombre des participants		
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33	
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92	
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14	
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27	
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24	
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11	
1935	427	45,719	31,279	23	723	21	
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19	
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24	
1938	758	191,194	116,442	19	650	20	
1939	582	207,385	139,248	10	64	8	
1940	890	306,576	134,181	—	—	—	

Ces chiffres révèlent un fait extraordinaire: en dépit de l'augmentation des mouvements de salaire de 582 à 890 (assez naturelle si l'on songe à l'adaptation insuffisante de la rémunération) c'est la première fois depuis que l'Union syndicale publie une statistique des mouvements revendicatifs que l'on n'enregistre aucun conflit ouvert. Par contre, le nombre des salariés englobés dans les mouvements de salaire a atteint le chiffre record de 306,576.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les résultats matériels de ces mouvements:

Année	Nombre des ouvriers qui ont bénéficié des avantages suivants				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentations de salaires	Améliorations des conditions de vacances	Améliorations diverses	Nombre	Entreprises	Ouvriers
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,942	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563
1938	2,261	67,505	11,719	15,686	116	4,323	47,060
1939	1,278	22,868	7,130	35,423	95	2,514	25,683
1940	1,574	165,826	4,395	7,207	17	643	1,680

En 1939, le nombre des ouvriers ayant bénéficié d'améliorations de ce genre avait déjà atteint le chiffre très élevé de 94,991. Il passe au double en 1940 avec 181,342. Dans la plupart des cas, il s'agit d'améliorations de salaire. Dans les circonstances actuelles (mobilisation, commandes urgentes pour l'armée, etc.), il n'est pas étonnant que les réductions de la durée du travail et les améliorations des vacances ne jouent qu'un faible rôle. Si la guerre se prolonge et si les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les transports viennent encore aggraver la pénurie des matières premières, il faudra envisager des réductions de la durée du travail,

malheureusement sous forme de chômage et de chômage partiel. C'est pourquoi il importe dès maintenant de prendre des mesures propres à y parer.

Le grand nombre d'ouvriers ayant bénéficié d'améliorations de salaire ne prouve rien. Ce qu'il importe de connaître, c'est l'ampleur de ces augmentations. Comme nous l'avons dit au début de cet article, pour une hausse du coût de la vie de 16 % à la fin de 1940, on n'enregistrait qu'une adaptation de 4,9 % en moyenne. Depuis lors, ce rapport ne s'est pas sensiblement amélioré. Le renchérissement a dépassé 30 %. Quant à l'adaptation des salaires qu'il rend nécessaire, le Conseil fédéral et ses experts estiment que, si nous voulons éviter l'inflation, elle ne doit pas dépasser la moitié de la hausse du coût de la vie; en d'autres termes, seule la part du renchérissement due au facteur monnaie doit être compensée. Mais *cette adaptation a-t-elle été effectivement consentie jusqu'à aujourd'hui? Quelle est la situation réelle dans les diverses professions?*

Afin de faire quelque clarté, l'Union syndicale suisse a procédé, parmi les organisations affiliées, à une enquête sur les adaptations de salaire réalisées du 1<sup>er</sup> septembre 1939 au 1<sup>er</sup> septembre 1941. Le tableau que nous publions plus loin nécessite quelques commentaires et quelques restrictions. Comme ces chiffres concernent, d'une part, des allocations de renchérissement uniques ou périodiques, des allocations pour enfants, etc., qui ne font pas partie intégrante du salaire et, d'autre part, des augmentations des salaires de base (dont, dans bien des cas, nous ne connaissons pas le montant au 1<sup>er</sup> septembre 1939), ou encore la suppression ou l'adoucissement de baisses antérieures, il est extrêmement difficile d'établir des moyennes. Ce tableau rendra donc avant tout service pour établir des comparaisons entre les diverses professions et pour se faire une idée de la procédure suivie par les diverses branches dans ce domaine. Etant donné que le nombre des ouvriers qui ont bénéficié de ces adaptations ne nous est que partiellement connu (raison pour laquelle nous avons renoncé à le mentionner dans la mesure où nous en avons connaissance), la meilleure méthode est d'établir une moyenne reposant sur le plus grand nombre possible de pourcentages d'adaptations de tous genres. Cette méthode permet d'englober le plus grand nombre possible d'intéressés, ce qui permet de diminuer les possibilités d'erreur. Nos calculs nous donnent, en tenant compte des diverses formes d'adaptation directe, d'allocations, etc., une augmentation moyenne de la rémunération de 9 à 10 % environ. (Nous n'avons pas tenu compte des hauts pourcentages d'adaptation de l'industrie textile — qui ne concernent d'ailleurs que des groupes relativement peu nombreux — étant donné que ces ouvriers, en dépit de ces augmentations, ont enregistré une réduction partielle des heures de travail et touchent des salaires encore scandaleusement bas.) Finalement, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit de salaires d'ouvriers organisés, c'est-à-dire de salaires relativement élevés.

Mentionnons encore qu'en ce qui concerne les allocations régulières, nous avons reproduit les taux les plus récents et les plus élevés. L'enquête ne donne pas d'indications sur la durée sur laquelle s'étendent les allocations de renchérissement. Dans de nombreux cas, les allocations régulières versées à l'expiration de chaque période de paie (tous les 15 jours ou tous les mois) ne sont entrées en vigueur que ce printemps ou cet été. Elles ont été souvent précédées par des allocations uniques dont nous ignorons la période pour laquelle elles ont été accordées. Dans quelques cas, l'allocation de renchérissement, consentie il y a quelques mois, a été doublée depuis (par exemple dans l'industrie des machines), ou bien encore nous sommes en présence d'une adaptation progressive, par exemple comme chez les ouvriers du bâtiment où l'augmentation de 20 ct. du salaire horaire a été versée en quatre étapes.

Ces indications suffisent à démontrer que les revendications des organisations syndicales n'ont pas été extrêmes et que les adaptations consenties le sont encore moins. Dans de nombreux cas, elles n'ont pas atteint l'ampleur que les travailleurs, comme d'ailleurs tout citoyen raisonnable, considèrent comme équitable.

Cependant, cette adaptation équitable de la rémunération à la hausse du coût de la vie n'est possible qu'à la condition de connaître exactement la situation. Cette connaissance implique, du côté des employeurs et des salariés, l'existence de contrats collectifs réglant de la manière la plus complète possible les conditions de travail et de salaire, de même que des associations professionnelles fortes; de son côté, l'Etat doit disposer d'organes munis des moyens d'investigation nécessaires et se consacrant uniquement à l'étude des questions de salaire. Il est regrettable de constater que c'est précisément au cours de l'année où les travailleurs ont donné la preuve la plus éclatante de leur discipline et de la conscience qu'ils ont de leur responsabilité, l'année où ils ont endossé les plus lourds sacrifices que l'on enregistre le plus petit nombre de contrats collectifs conclus au cours des dernières dix années. A moins que ce petit nombre ne concerne que les nouveaux contrats collectifs signés durant l'année 1940, alors que le renouvellement d'anciens et nombreux contrats ne serait pas mentionné.

Dans le monde entier, les hommes sont convaincus que, quel que soit le nouvel ordre qui sera instauré après la guerre, il s'agira dans tous les cas d'un ordre qui, plus que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui, mette l'économie au service de l'homme et de la collectivité. Et, dans une société où la dignité de l'homme et de la libre initiative demeurent sauvegardées, le développement des contrats collectifs et, parallèlement, l'existence d'organisations syndicales fortes et conscientes de leur tâche demeurent l'une des conditions essentielles de ce nouvel ordre, que nous voulons plus juste et plus humain.